



BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

SERVICE SBS

MISE EN PLACE DE LA SUPERVISION BASEE SUR LES RISQUES

I. INTRODUCTION

La supervision bancaire évolue de façon dynamique. La récente crise financière internationale des années 2008 et 2009 a montré la nécessité de se prémunir contre les risques de faillites du système bancaire.

En effet, l'évaluation de l'efficacité de la gestion des risques est devenue encore plus importante étant donné que les nouvelles technologies, l'innovation de produit, la taille et la vitesse des transactions financières ont changé la nature du secteur bancaire. En réponse à ces changements, l'approche de surveillance a été affinée, et les connaissances des inspecteurs ont été mises à jour. En ligne avec les meilleures pratiques internationales, la Banque Centrale veut revoir ses politiques de contrôle, procédures et pratiques en vue de fournir une dynamique structurée, efficace et axée sur les risques qui cadre avec la surveillance prudentielle.

Aussi, le 7^{ème} Principe des 25 principes fondamentaux de Bâle pour une surveillance bancaire efficace stipule que les banques doivent avoir des procédures complètes de gestion du risque¹.

La Supervision Basée sur les Risques a été introduite pour apprécier le fonctionnement des banques en fonction de leurs profils de risque.

C'est un processus de contrôle proactif, basé essentiellement sur le profilage du risque des établissements assujettis, en vue de disposer d'une évaluation précise de leur solidité financière individuelle et de la qualité de leur gouvernance, sur une base d'exploitation normale.

¹ Article 7 stipule que : Les autorités de contrôle bancaire doivent avoir l'assurance que les banques et les groupes bancaires disposent d'un processus complet de gestion des risques (comportant une surveillance appropriée de la part du Conseil d'Administration et de la direction générale) pour identifier, évaluer, suivre et contrôler, ou réduire, tous les risques significatifs et pour évaluer l'adéquation globale de leurs fonds propres au regard de leur profil de risque. Ce processus est adapté à la taille et à la complexité des établissements.

L'objectif étant d'arriver à canaliser les ressources de contrôle, en priorité, vers l'identification des activités et pratiques susceptibles de générer les risques les plus importants d'une banque individuelle ainsi que les institutions présentant les profils de risque les plus élevés et susceptibles de mettre en péril la stabilité du système bancaire et financier dans son ensemble.

Cet objectif est atteint à travers les actions suivantes :

- La détermination du profil de risque des établissements assujettis ;
- L'anticipation des difficultés individuelles et systémiques ;
- L'affectation rationnelle des ressources de contrôle aux domaines et/ou établissements présentant ou censés présenter les risques réels ou potentiels les plus élevés.

Quant aux avantages, ils sont entre autres:

- La mise en place d'un cadre de contrôle basé sur les risques robuste qui exige du temps et des ressources substantielles et nécessite un changement significatif dans la manière dont les superviseurs et le management des banques perçoivent le risque et la gestion de ce risque ;
- L'identification précoce des risques émergents au niveau des banques individuellement et sur une base sectorielle et prise, en temps opportun, des mesures correctives requises ;
- L'établissement de la cartographie exhaustive des zones de risque des banques individuellement et à l'échelle du système bancaire ;
- L'adaptation des activités de surveillance aux risques identifiés :
 - L'analyse de l'adéquation des fonds propres au regard du profil de risque ;
 - La détermination du dispositif de surveillance prudentielle de chaque établissement ;
 - L'élaboration du programme de contrôle annuel.

II. APPROCHE ADOPTÉE POUR LA MISE EN PLACE DE LA SBR :

La Supervision basée sur les risques (SBR) va être adoptée par la Banque Centrale en remplacement de la supervision traditionnelle de vérification de conformité.

La Supervision basée sur les risques est une approche qui met fortement l'accent sur la compréhension et l'évaluation de l'adéquation des systèmes de gestion des risques qui sont mis en place par chaque institution financière pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler les risques de manière appropriée et en temps opportun. Ce cadre permet à la Banque Centrale d'être plus proactive et mieux placée pour anticiper toute menace sérieuse en provenance de tout risque courant ou émergent pour la stabilité du système financier.

Le cadre de la SBR est conçu pour permettre de continuer à améliorer la qualité de la supervision étant donné que le secteur financier se développe et que le profil de risque des institutions financières change en réaction aux forces de la concurrence. Le régime amélioré de surveillance vient compléter les modifications réglementaires visant à promouvoir la concurrence ainsi que la sécurité et la solidité du secteur financier. Les institutions financières tireront profit de cette approche dans la mesure où l'effort de réglementation est plus concentré sur les zones à risque et prévoit une surveillance plus efficace.

Les étapes suivies dans le processus d'implémentation de la SBR sont :

II.1. Formation à grande échelle du personnel

La réussite de la mise en place d'un système efficace de supervision basée sur le risque dépend largement de la formation du personnel et de la mobilisation des ressources nécessaires. En effet, face aux changements observés, l'approche de surveillance a été affinée.

Ainsi, les connaissances des superviseurs ont été renforcées.

Des formations dans le domaine de la SBR ont été données par les experts d'AFRITAC Centre, et des missions d'inspection ont été réalisées conjointement avec la Banque Centrale du Kenya et la Banque Nationale du Nigéria.

Dans le souci de disposer d'un nombre adéquat de personnel formé, des échanges ont été organisés au sein du Service supervision bancaire.

Cela a permis de fournir aux superviseurs les moins expérimentés une orientation en fournissant des indications détaillées pour la procédure à utiliser, au cas échéant, aboutir à des conclusions et objectifs-clés.

II.2. Mise en place d'un cadre réglementaire solide :

Un document de base qui montre les raisons d'adopter une approche de supervision basée sur les risques a été élaboré.

Il décrit la méthodologie de supervision, identifie les nouveaux outils de supervision et formule des recommandations et un plan d'action pour la décision prise par la direction d'une autorité de surveillance.

En outre, ce document permet de passer en revue les pratiques de gestion des risques dans les banques.

Les directives sur la gestion des risques sont devenues essentielles dans la mise au point de la SBR.

Elles procurent aux superviseurs une référence pratique sur laquelle se baser pour évaluer les systèmes de gestion du risque.

Elles servent de guide dans la gestion des risques identifiés par les institutions.

II.3. Sensibiliser le secteur bancaire :

Une autre étape importante dans le développement d'un cadre de SBR consiste à examiner les pratiques de gestion des risques dans le secteur bancaire. Ceci a été fait à l'aide d'un questionnaire simple mais bien structuré qui doit être rempli par les banques. Les résultats indiqueront s'il est nécessaire d'émettre des directives sur la gestion des risques.

Dans le processus d'adoption de la SBR, de nouvelles politiques et procédures sont adoptées par le management des banques.

A cet égard, la sensibilisation au niveau du secteur s'avère indispensable.

En effet, le Conseil d'Administration et la direction de la banque doivent assurer une gestion complète des risques : mettre en place un programme pour couvrir les risques majeurs, une structure de gestion des risques formelle et faire une auto-évaluation et des examens indépendants.

Le Conseil d'administration a la responsabilité suprême du niveau de risque pris par les institutions. En conséquence, il doit approuver les stratégies d'affaires globales et les politiques significatives de leurs institutions, y compris celles liées à la prise et la gestion de risques. Il doit aussi s'assurer que la direction générale est entièrement capable de gérer les activités menées par les institutions.

En définitive, la circulaire relative à la gestion des risques exige que les banques commerciales développent des politiques et stratégies qui sont soumises aux superviseurs pour être analysées. Ces politiques contiennent des systèmes de gestion des risques basés sur un Conseil d'Administration et une Direction générale actifs; des politiques et procédures adéquates, des limites bien définies; une mesure du risque adéquate et une gestion du système informatique, des contrôles internes adéquats pour chaque risque majeur.

Les banques doivent régulièrement mettre à jour leurs politiques de gestion du risque selon qu'il y a changement au niveau de leur profil de risque.